



Bruxelles, 4 mars 2019

Virements instantanés sans frais supplémentaires pour les clients KBC (Brussels)/CBC à partir du 4 mars.

A partir du 4 mars, les titulaires d'un Compte Plus KBC/CBC ou d'un compte professionnel¹ pourront effectuer en quelques secondes des virements à destination de comptes de tiers, même s'il s'agit de comptes auprès d'autres banques participantes. Ils pourront le faire 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les week-ends et les jours fériés. Le transfert instantané sera possible entre clients de banques participantes.

Chez KBC (Brussels)/CBC, le transfert instantané est sans frais supplémentaires.

Un client KBC (*) qui effectue un virement en faveur d'un autre client KBC peut le faire depuis un certain temps déjà en temps réel, c'est-à-dire immédiatement.

Grâce au virement instantané, il peut désormais aussi le faire en faveur de bénéficiaires ayant leur compte auprès d'autres banques belges. Les banques belges suivantes introduisent progressivement les virements instantanés: Argenta, Bank de Kremer, Bank J. Van Breda & C°, Banque Nagelmackers, Belfius Bank, BNP Paribas Fortis, CBC Banque, CPH Banque, Crelan, Europabank, Fintro, Hello bank!, ING Belgique, KBC Bank, KBC Brussels, vdk bank. Leur nombre augmentera encore à l'avenir.

¹ On entend par "compte professionnel" le Compte d'entreprise KBC, le Compte Business Pro KBC (compte Business One CBC), le Compte Business Comfort KBC, le Compte Business Compact KBC, le Compte de Tiers KBC, le Compte d'étude KBC, le Compte Rubriqué KBC. Les virements effectués via ces comptes par KBC Touch, KBC Mobile ou par les guichets automatiques KBC sont, dans la mesure du possible, exécutés comme des virements instantanés. Cette offre sera élargie à un stade ultérieur.

Ivo De Meersman, Directeur Paiements et Cartes chez KBC Bank résume les avantages pour le client en ces termes: *"La Belgique est l'un des premiers pays où les banques proposent la possibilité de virements instantanés à leurs clients. KBC souhaite que ses clients profitent dès le départ des possibilités uniques de la technologie de paiement moderne. Aujourd'hui, il faut compter en moyenne un délai de deux jours pour un virement entre banques différentes. A partir du 4 mars, toute personne effectuant un virement via un canal numérique auprès de KBC verra en quelques secondes l'argent apparaître sur le compte du bénéficiaire auprès d'une autre banque, et ce sans frais supplémentaires. Grâce aux virements instantanés, les paiements sont désormais beaucoup plus rapides et transparents.*

Le déploiement du virement instantané a été soigneusement préparé. En raison de sa complexité et de son impact, il progressera par phases successives. Les premiers virements instantanés en Belgique pourront se faire à partir du 4 mars 2019. Toutes les banques participantes commencent par de petits volumes qui seront systématiquement augmentés jour après jour.

Qui peut effectuer et recevoir des virements instantanés chez KBC ?

a) Effectuer un paiement

KBC propose automatiquement au client le traitement le plus rapide possible sans exiger de lui la moindre démarche. Son virement est automatiquement exécuté le plus rapidement possible:

- s'il est titulaire d'un Compte Plus KBC/CBC/KBC Brussels ou d'un compte professionnel.
- ET s'il effectue le paiement par un canal numérique (KBC Touch, KBC Mobile, K'Ching et le guichet automatique de virement).
- ET si la banque du bénéficiaire participe aux transferts instantanés. Si la banque bénéficiaire ne participe pas (encore) aux virements instantanés, le traitement du virement reste inchangé.

b) Recevoir un paiement

Lorsqu'un client KBC reçoit un virement instantané d'une autre banque participante, il peut voir que son compte est immédiatement crédité du montant.

Les banques participantes sont convenues entre elles de ne subordonner la réception de virements instantanés à aucune condition. Cela signifie que tous les clients peuvent recevoir des virements instantanés sur leur compte.

Dans le courant de l'année 2019, KBC élargira encore son offre de virements instantanés. La possibilité sera progressivement étendue aussi aux entreprises.

Visitez [le site internet de KBC](#) ou [CBC](#) pour de plus amples renseignements

* toute référence à " KBC " dans le texte inclut également CBC et KBC Brussels.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe
Tel +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>
